

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE COMMUNIQUE

Une procédure de consultation d'un mois sera ouverte, du 7 novembre au 7 décembre 2022, dans les mairies de Beaumont-de-Pertuis, de Corbières, de Ginasservis, de Jouques, de Rians, de Saint-Paul-Lèz-Durance et de Vinon-sur-Verdon, ainsi que dans les sous-préfectures d'Aix-en-Provence, d'Apt, de Brignoles et de Forcalquier, en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) du centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives de Cadarache, implanté sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Lèz-Durance.

Ce PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement.

Les communes concernées par le périmètre d'application du présent PPI sont celles de Beaumont-de-Pertuis, de Corbières, de Ginasservis, de Jouques, de Rians, de Saint-Paul-Lèz-Durance et de Vinon-sur-Verdon.

Ce projet de PPI peut être consulté dans les sous-préfectures d'Aix-en-Provence, d'Apt, de Brignoles et de Forcalquier, ainsi que dans les mairies de Beaumont-de-Pertuis, de Corbières, de Ginasservis, de Jouques, de Rians, de Saint-Paul-Lèz-Durance et de Vinon-sur-Verdon pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations du public pourront être consignées au registre ouvert à cet effet.

A l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la Préfecture des Bouches-du-Rhône - SIRACEDPC - Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06.